
ENTREPRISES ADMINISTRATIONS

DIFFUSION DE COPIES D'ARTICLES DE PRESSE,
DE PAGES DE LIVRES ET D'EXTRAITS
DE PROGRAMMES RADIO ET AUDIOVISUELS

Quels
sont les contrats
qui permettent
de partager
de l'information
dans le respect
du droit d'auteur?





Contact

FRANÇOIS **GABAI**

 f.gabai@cfcopies.com  01 44 07 47 78

FRÉDÉRIC **BESSON**

 f.besson@cfcopies.com  01 44 07 47 73



CFC - CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE

Département Entreprises et Administrations

20 rue des Grands-Augustins 75006 Paris T: 01 44 07 47 70

www.cfcopies.com

Que ce soit à des fins d'information, de documentation, d'illustration ou de communication, les salariés, agents... recourent fréquemment à la copie et à la diffusion d'extraits de publications au sein des organisations



Ce que dit la loi

En droit français, toute œuvre, du fait même de sa création, est protégée par le **droit d'auteur**.

C'est pourquoi la diffusion de **copies d'articles de presse**, de **pages de livres** ou d'**extraits de programmes radio et audiovisuels** (qui sont des œuvres au sens du Code de la propriété intellectuelle), dans un cadre professionnel, est illicite sans autorisation préalable.

[Art. L.111-1 al.1 et L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle]

Le rôle du CFC

Le CFC gère collectivement les **droits de copie numérique et papier des publications protégées** pour le compte des auteurs et des éditeurs.

Il signe avec les organisations (entreprises, administrations, associations...) des **contrats** qui les autorisent à rediffuser des copies d'œuvres protégées dans le respect du droit d'auteur.

80 000 organisations françaises sont couvertes par un contrat CFC

Il **reverse aux auteurs et aux éditeurs** des œuvres utilisées les droits perçus au titre de ces copies.

50 M€ ont été reversés aux auteurs et aux éditeurs en 2017



Toutes les publications protégées sont concernées

Il s'agit des copies de contenus de presse et de livres issus d'éditions papier ou numériques, français ou étrangers, ainsi que de programmes radio et audiovisuels dont le CFC gère les droits, que ces contenus proviennent d'un autre service, d'un collaborateur en interne ou pas, d'un abonnement, d'un achat, d'un site, d'une société extérieure...



ARTICLES DE PRESSE



PAGES DE LIVRES



PROGRAMMES
RADIO ET AUDIOVISUELS



pour tous les types de copies

Tous les types de copies professionnelles de ces contenus sont concernés, quels que soient la fréquence de leur diffusion, leur traitement, leur présentation...



COPIES
PONCTUELLES



COPIES
STRUCTURÉES



BASES DE DONNÉES
DOCUMENTAIRES



VEILLE
D'INFORMATION



pour toutes leurs diffusions internes

Il s'agit de toutes les diffusions et mises à disposition numériques et papier de copies d'œuvres protégées aux (ou entre les) collaborateurs d'une organisation.



NUMÉRIQUES



PHOTOCOPIES/ IMPRESSIONS



EMAIL



RÉSEAU
INTERNE



AUTRES
SUPPORTS

● ● ● Répertoires des publications gérées par le CFC

POUR LA COPIE NUMÉRIQUE

le répertoire du CFC se compose des publications pour lesquelles les éditeurs lui ont confié la gestion des droits.

 www.cfccopies.com/copie-professionnelle/repertoire-des-publications

POUR LA PHOTOCOPIE

le CFC représente tous les livres et tous les titres de presse, publiés en France ou à l'étranger.

LES CONTRATS DESTINÉS AUX ORGANISATIONS :

COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES

Contrat standard destiné à **toutes les organisations**



- Il autorise toutes les **diffusions/mises à disposition ponctuelles** (hors panoramas de presse et veille web) de **copies numériques d'articles de presse** dont le CFC gère les droits et de **copies papier d'articles de presse** et de **pages de livres**, à ou entre collaborateurs d'une organisation
- Il prévoit une **redevance annuelle** établie d'après les **effectifs** de l'organisation

PANORAMAS DE PRESSE NUMÉRIQUES

Contrat destiné aux organisations dans lesquelles circule(nt) un (ou plusieurs) **panorama(s) de presse** (cf. p.10) **diffusé(s) sous format numérique**



- Il autorise les **diffusions/mises à disposition périodiques** de copies numériques de **contenus presse** et d'extraits de programmes **radio et audiovisuels** dont le CFC gère les droits, à des listes de destinataires internes pré-déterminés
- Il prévoit une redevance établie d'après le **nombre d'articles/extraits radio et audiovisuels copiés**, le **nombre de destinataires** et une déclaration des contenus utilisés

D'AUTORISATION _____

ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS, ASSOCIATIONS...

VEILLE WEB

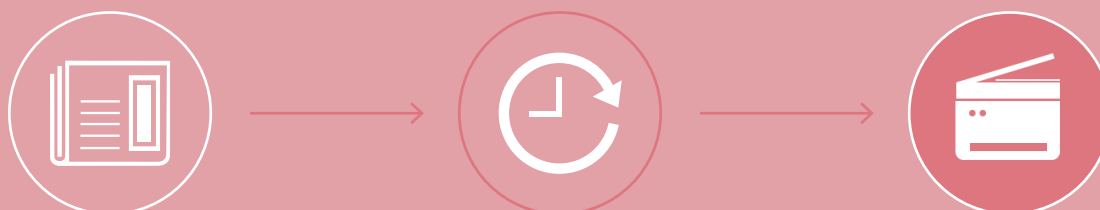
Contrat destiné aux organisations qui effectuent de la **veille web en interne via un logiciel** conçu pour explorer et collecter les contenus des sites internet



- Il autorise, pour les **sites de presse** dont le CFC gère les droits, **les actes de reproduction de contenus à des fins de stockage et d'indexation**, impliqués par l'activité de veille web interne
- Il prévoit une **redevance annuelle forfaitaire** et une déclaration des sites utilisés

PANORAMAS DE PRESSE PAPIER

Contrat destiné aux organisations dans lesquelles circule(nt) un (ou plusieurs) **panorama(s) de presse** (cf. p.10) **diffusé(s) sous forme de copies papier**



- Il autorise les **diffusions/mises à disposition périodiques** de copies papier **d'articles de presse** à des listes de destinataires internes pré-déterminés
- Il prévoit une redevance établie d'après le **nombre de pages reproduites** et une déclaration des publications copiées

LES CONTRATS

DESTINÉS AUX SOCIÉTÉS PROPOSANT

VEILLE MEDIA NUMÉRIQUE

Contrat destiné aux sociétés (cf. p.10) qui réalisent des **sélections d'articles de presse pour le compte de clients** et leur en fournissent des copies au format numérique



- Il autorise les **reproductions d'articles de presse** dont le CFC gère les droits, et leurs **diffusions/mises à disposition** numériques aux clients, notamment sous la forme de panoramas de presse (cf. p.10)
- Il prévoit une redevance établie d'après le **nombre d'articles** fournis au client et une déclaration des publications utilisées

VEILLE AUDIOVISUELLE

Contrat destiné aux sociétés qui effectuent de **la veille audiovisuelle et radio-phonique** (cf. p.10) pour le compte de clients et leur en transmettent des extraits



- Il autorise les **reproductions à fins de stockage et d'indexation, d'extraits de programmes radio et audiovisuels** dont le CFC gère les droits et leur mise à disposition au client notamment via un intranet
- Il prévoit une **redevance annuelle forfaitaire** et une déclaration des programmes transmis

D'AUTORISATION _____

DES PRESTATIONS DE VEILLE D'INFORMATION

VEILLE WEB

Contrat destiné aux sociétés (cf. p.10) qui effectuent des **prestations de surveillance de sites internet** pour le **compte de clients** afin de leur restituer des analyses ou des liens leur donnant accès à ces contenus



- Il autorise, pour les **sites de presse** dont le CFC gère les droits, les actes de **reproduction de contenus à des fins de stockage et d'indexation**, impliqués par l'activité de veille web
- Il prévoit une **redevance annuelle forfaitaire** et une déclaration des prestations fournies

VEILLE MEDIA PAPIER

Contrat destiné aux sociétés (cf. p.10) qui réalisent des **sélections d'articles de presse** pour le compte de clients et leur en diffusent des photocopies



- Il autorise la **reproduction d'articles de presse** et leur **diffusion sous forme de copies papier** au client, notamment sous la forme de **panoramas de presse** (cf. p.10)
- Il prévoit une redevance établie d'après le **nombre de pages de reproductions** et une déclaration des publications copiées

● ● ● ● ● Définitions

PANORAMA DE PRESSE

Ensemble de copies d'articles de presse parus dans différentes publications et/ou d'extraits de programmes audiovisuels et radiophoniques, consacrés à un ou plusieurs thèmes, mis périodiquement à la disposition de destinataires prédéterminés sur support papier ou numérique.

Il est plus connu dans les organisations sous le nom de « revue de presse ».

PRESTATAIRE DE VEILLE MEDIA

(presse/radio - audiovisuel)

Société qui propose des prestations de veille reposant notamment sur la sélection d'articles de presse et/ou d'extraits de programmes audiovisuels ou radiophoniques consacrés à des thèmes choisis par ses clients, et leur transmission sous format numérique, notamment via intranet, ou papier.

PRESTATAIRE DE VEILLE WEB

Société proposant aux entreprises et aux administrations des prestations de surveillance de sites internet afin de restituer à ses clients des analyses ou des liens leur permettant d'accéder à ces publications en ligne.

Concernant les usages professionnels numériques de la presse, le CFC gère à ce jour les droits de **550 éditeurs français**, représentant **5 300 titres/sites de presse et programmes radio et audiovisuels**, ainsi que les droits de **9 700 publications/sites étrangers**

Répartition des droits aux auteurs et aux éditeurs

Les contrats proposés par le CFC prévoient dans la plupart des cas une déclaration des œuvres utilisées, ainsi que du nombre de copies diffusées par les organisations. Ces éléments permettent d'attribuer des droits à chaque publication proportionnellement à l'usage qui en a été fait. Le CFC reverse ensuite aux éditeurs, les sommes qui leur reviennent ainsi que celles revenant aux auteurs de ces contenus.

95 000 œuvres sont concernées chaque année par la répartition de droits

À noter...

À partir des contrats types proposés, le CFC élabore également des dispositifs contractuels adaptés à des secteurs d'activité ayant des pratiques de copies spécifiques.

Les contrats du CFC ne couvrent pas la mise en ligne d'articles de presse ou de pages de livres sur internet (sites corporate, blogs...). Pour cette diffusion, une autorisation doit être obtenue auprès de(s) l'auteur(s) et de l'éditeur du contenu concerné.

Textes de loi

Art L.111-1 al.1 du CPI

L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.
[...]

Art L.122-4 du CPI

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite.
[...]



CFC

CENTRE FRANÇAIS
D'EXPLOITATION
DU DROIT DE COPIE

www.cfcopies.com

CFC - CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE

20 rue des Grands-Augustins 75006 Paris Tél : 01 44 07 47 70 Fax : 01 46 34 67 19